

## DFA1 – SEMESTRE 8 PARCOURS INTERNAT

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES 2022/2023

**REMETTRE L'IMPRIME EN MAIN PROPRE AU SECRETARIAT DE VOTRE ANNEE DE FORMATION**

**AU PLUS TARD LE 21 NOVEMBRE 2022**

Les places étant limitées dans les UE, le retour des fiches sera daté et la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

**ATTENTION : Les doublants ne peuvent plus changer de parcours, ils ont déjà bénéficié de cette mesure en tant que primants.**

N° Etudiant : .....

Email : .....

Nom et Prénom : .....

Tél. Portable: .....

Date et signature :

<b>Numérotez les UE par ordre de préférence</b>	<b>UE CHOIX LIBRE DISPENSEES AU SEMESTRE 8</b>
	<b>UE obligatoire internat</b> (intégrée aux enseignements du parcours internat – Terrisse – Reybier)
	Préparation au C2i niveau 2 métiers de la santé (Bon)

Si vous vous êtes inscrit au TTEP en début d'année, merci de cocher cette case.

**Aucun changement d'UE Optionnelles en cours d'année ne sera accepté**

**⚠** Pour les UE sport, M1 et UE extérieures les inscriptions pédagogiques seront réalisées courant Janvier 2023, vous en serez informé par voie d'affichage et par le biais de vos délégués de promotions.

La validation des ECTS des UE optionnelles Sports, UEs de M1 et UEs extérieures seront soumises à la présentation de documents « certifiés » - voir procédure jointe.

**Tout étudiant n'ayant pas validé les 12 ects fin de cycle ne pourra pas accéder à une inscription administrative en 6<sup>ème</sup> année. Pensez à vous assurer de la validation du nombre d'ects requis.**

## MODALITES DES INSCRIPTIONS AUX UEs DE CHOIX DISPENSES DANS LES SEMESTRES

**Une seule UEO par semestre** sera prise en compte, en dehors des UE extérieures (hors cursus santé).  
**Les choix sont à inscrire par ordre de préférence** (1, 2 et 3).

Si le choix n°1 concerne une UE dont le quota est atteint à la réception de la fiche, l'étudiant sera automatiquement affecté sur son choix n°2, etc...

Aucune UE n'ayant atteint le quota minimum ne pourra ouvrir (quota minimum déterminé pédagogiquement par les Enseignants).

**Aucune fiche de choix ne sera acceptée après la date butoir de remise des fiches.**

Les fiches de choix sont à déposer **EN MAIN PROPRE**, par l'étudiant concerné, à l'accueil du Département Pharmacie (Isabelle) aux horaires d'ouverture, ou en cas d'absence auprès de la secrétaire pédagogique de votre année, aux horaires d'ouverture 9h15-12h30 et 13h15-17h30

Les places étant limitées dans certaines UE, le retour des fiches sera daté (date et heure). La **priorité sera donnée aux premiers inscrits**. Aucun envoi par mail ne sera accepté.

**Aucun changement d'UE Optionnelles en cours d'année ne pourra être pris en compte.**

**Toute UEO prise par l'étudiant, impliquera sa présence aux enseignements et à l'examen terminal.**

Les listes des étudiants inscrits par UEO, seront affichées dans les 5 jours suivant la clôture des inscriptions. Nous vous demandons de vérifier la conformité de ces listes, en cas d'anomalie, l'étudiant concerné devra se signaler dans le délai précisé lors de l'affichage, au service scolarité de son année.

La liste des étudiants inscrits dans les UEO sera communiquée par le service scolarité, aux Enseignants responsables, dès la fin des inscriptions. **Seuls les étudiants inscrits sur cette liste, pourront suivre les cours et être convoqués lors des examens.**

**La fiche de choix doit être impérativement rendue et signée recto-verso même si vous faites le choix de ne prendre aucune UE optionnelle ce semestre (dans ce cas, rayez le tableau au recto)**

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions aux UEs de choix du Département Pharmacie

*(Signature)*